

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CHARENTE  
Pôle Pilotage et Ressources  
3 rue Pierre LABACHOT  
16022 Angoulême CS 12222

Angoulême, le 29 mai 2020

Le Président du Comité Technique de la Direction  
départementale des Finances publiques de la Charente

à

Affaire suivie par Olivier MAITROT  
olivier.maitrot@dgifp.finances.gouv.fr  
☎ 05 45 38 65 04

Mesdames et Messieurs  
les représentants titulaires du personnel

Objet : réunion du Comité Technique de la DDFiP de la Charente.

Le Comité Technique de la DDFiP de la Charente se réunira, en deuxième convocation,  
suite à l'absence de quorum le 28 mai 2020 à 9 heures  
**le jeudi 4 juin à partir de 9 heures, en audioconférence**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Situation sanitaire : Plan de reprise d'activité (pour avis) ;
- 2 - Formation professionnelle : bilan 2019 (pour information) – plan de formation 2020 (pour avis) ;
- 3 - Modification des horaires d'ouverture du CDFP de Ruffec et de la trésorerie de Chalais à compter du 01/07/2020 (pour avis) ;
- 4 - Création d'une caisse conjointe à la DDFiP et à la paierie départementale à compter du 01/07/2020 (pour avis) ;
- 5 - Création d'une caisse conjointe à Barbezieux à compter du 01/09/2020 (pour avis) ;
- 6 - Réorganisation de la division recouvrement de la DDFiP au 01/07/2020 ;
- 7 - Clôture budgétaire 2019 et présentation du budget 2020 (pour information) ;
- 8 - Questions diverses.

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à cette réunion en qualité de représentant titulaire du personnel.

Vous bénéficierez à ce titre :

- d'une autorisation d'absence égale à la durée prévisible de la réunion ;
- d'un temps égal à la durée prévisible de la réunion pour la préparation et le compte rendu de la réunion (compris entre 1/2 journée et deux jours) ;
- de délais de route éventuels.

Le remboursement de vos frais de déplacement sera assuré dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Jean-Luc ROQUES

Administrateur général des Finances publiques